



Union Nationale Des Propriétaires D'Armes de Chasse et de Tir

COMMUNIQUÉ DU 13 MAI 2011

I – L'UNPACT en quelques chiffres...

L'UNPACT a bientôt trois mois officiellement. Le Journal officiel en date du 26 février entérinait notre création. Pour remonter plus précisément dans le temps, l'UNPACT est née quelques jours à peine après le vote de la PPL2929 dans l'esprit de ses fondateurs, puis sur leurs lèvres et sous leur plume le 2 février 2011. Le bureau et le CA étaient votés dans la foulée, en moins de 48 heures.

Depuis sa création, un certain nombre d'événements se sont produits, et il est temps de faire le point.

Nous avons créé un site Internet le 14 février, il reçoit environ 700 visites quotidiennes en moyenne depuis ce jour-là. Près de soixante mille visites en douze semaines.

Nous avons commencé à recruter dès le 13 février : 1 208 adhérents ont rejoint l'UNPACT en moins de douze semaines d'existence, et les bulletins continuent d'arriver, tant à la BP4 (formulaire pdf) que par Internet depuis quelque temps. Ce nombre, lorsqu'il a été annoncé, a vous les membres de l'UNPACT, a pu décevoir certains. **Pourtant, 1 200 membres en douze semaines, c'est 100 inscriptions par semaine !**

Et encore une fois, l'UNPACT vous félicite, se félicite et vous remercie de la confiance que vous lui accordez chaque jour de tant de manières différentes.

II – L'UNPACT et votre adhésion...

Nous sommes en passe, si nous ne le sommes pas déjà, de devenir l'association pour la défense des propriétaires légaux d'armes à feu en France la plus importante. En seulement quelques jours !

D'autres se vantent de représenter « *deux millions de propriétaires d'armes* ». Mais il y a une différence de taille : les adhérents à l'UNPACT sont des adhérents volontaires, délibérés. Vous êtes venus à l'UNPACT de votre propre chef, consciemment, cela a été votre choix. Vous n'êtes pas « *représentés* » par le biais d'alliances improbables, incertaines et tissées en dehors de votre souhait, de votre désir, de votre accord. Et d'ailleurs, si l'on vous demandait votre avis ou votre accord aujourd'hui sur cette « *représentation* » (et sur votre part de cotisation à la fédération à laquelle vous adhérez qui est versée au profit de cette « *représentation* »), nous pensons deviner quelle serait la réponse. Il serait d'ailleurs bon que ces fédérations s'en rendent compte et s'en soucient de leur côté...

En résumé, c'est bien en connaissance de cause que vous avez adhéré à l'UNPACT. Et puis, tout simplement, l'UNPACT, vous l'avez voulue...

.../...



III – L'UNPACT et les ministères...

Nous avons commencé à rencontrer des interlocuteurs officiels tant au ministère de l'Intérieur qu'à celui de la Défense. Deux premiers entretiens très intéressants, préludes de notre participation aux réunions de travail à venir avec les autorités. Car nous sommes désormais invités à la table des négociations.

Le compte rendu de notre rendez-vous avec le ministère de l'Intérieur vous avait emballés. Ce rendez-vous s'est déroulé de manière moins technique que notre entretien avec la DGA, il entérinait en quelque sorte la reconnaissance et la légitimité de l'UNPACT par les autorités et, rien que pour cela, il nous a tous à juste titre réjouis.

Notre entretien avec la DGA, lui, a provoqué des réactions plus vives et parfois négatives. Nous nous devons de vous en faire le compte rendu détaillé, et la vraie transparence de l'UNPACT, celle que vous attendez de nous, a visiblement choqué. Pourquoi ? Parce qu'il y a probablement une différence notable et démoralisante entre :

- imaginer et redouter des mesures restrictives ;
- les lire noir sur blanc dans une liste émanant de la DGA...

Comprenez bien : nous n'étions pas là pour négocier quoi que ce soit. Il ne s'agissait que d'une prise de contact, la première, et notre interlocuteur a été d'une très grande franchise avec nous. Mais la DGA est l'expert technique, celui qui conseille. **Pas celui qui décide.**

Ce rendez-vous, en réalité, a été extrêmement important et positif : il nous a précisé quels devaient être nos axes de négociation. Il nous a mieux fait comprendre à quoi nous devons nous attendre, il nous permet de préparer nos dossiers. Les dossiers de la défense, en quelque sorte. Nous n'allons plus à l'aveuglette, et c'est plutôt une très bonne nouvelle. Vous connaissez tous la citation : « *Connais ton ennemi et connais-toi toi-même, tu pourras livrer cent batailles sans essuyer un désastre.* » (SUN TZU, VI^e siècle avant J.C., « *L'Art de la Guerre* »)

IV – L'UNPACT, l'inertie et/ou les embûches

Tous ces événements, ces rencontres et ce premier bilan auraient été impossibles sans le soutien et l'action de nombreux adhérents de l'UNPACT qui sont sur le terrain, dans les clubs, dans les bourses aux armes, lors de compétitions. Et nous les remercions ici encore, ils se reconnaissent.

Mais ces militants se heurtent à une inertie incroyable de nombreux propriétaires d'armes, qui attendent que les choses avancent sans eux, faisant parfois – trop – confiance à des gens qui cherchent à les endormir en leur affirmant que tout va bien, sous couvert d'une prétendue indispensable discrétion sur le fond des négociations, alors que nous avons la preuve qu'il ne s'agit que d'un nuage de fumée qui couvre surtout de l'inaction.

Nuage de fumée, certes, mais aussi bâtons dans les roues. Vous avez probablement tous eu connaissance de la note d'un certain lobbyiste. Cette note, adressée aux présidents des fédérations de chasse peu après notre propre courrier à ces messieurs, circule un peu partout sur le Net. Nous en avons nous-mêmes été avertis avant cela par des membres de l'UNPACT. Nous répondrons bientôt à ce monsieur si disert à notre endroit.

.../...



C'est vrai, quand on est habitué à faire aveuglément confiance à ses représentants, comment ne pas douter de la fiabilité de l'UNPACT (*et de ses quelques pauvres dizaines de membres*) à la lecture au premier degré de cette note ? Nous voulons bien le comprendre... Toutefois, une lecture au second degré peut amener à se demander pourquoi une telle diatribe exclusive à l'égard d'une toute jeune association. Mais il est vrai que l'UNPACT est constituée de bénévoles, elle, de gens pour qui le lobbying n'est pas leur gagne-pain...

Et nous rencontrons aussi des propriétaires d'armes qui se disent « *sympathisants* », qui nous « *soutiennent* », qui « *abondent dans [notre] sens* ». Et ça ne va pas plus loin, pour eux. Car en effet, l'UNPACT se faisant le défenseur de tous les propriétaires d'armes, elle ne va évidemment pas faire de distinguo entre ceux qui adhèrent et cotisent et ceux qui s'en gardent bien ! Le résultat des actions de l'UNPACT, s'il est positif, profitera à tous, après tout. Et s'il n'y a pas de résultat, on aura fait l'économie d'une cotisation... Chacun voit midi à sa porte.

Nous ne répéterons jamais assez qu'il est impératif que l'UNPACT représente le plus grand nombre ! Il faut, c'est indispensable, que chaque adhérent actuel puisse convaincre au moins un tireur, un chasseur ou un collectionneur de rejoindre les rangs de l'UNPACT. Et que chaque nouveau membre ainsi convaincu en convainque un autre à son tour !

V – Les prochaines étapes de l'UNPACT :

Vous le savez, rien n'est gagné, Nous risquons encore la mise en application d'une loi qui comporterait encore trop de zones d'ombre et la remise en cause permanente du droit à la propriété d'armes à feu. Sans oublier les risques de peines très lourdes pour d'honnêtes gens qui seraient simplement imprévoyants ou distraits (oubli de cartouches dans la boîte à gants hors saison pour les chasseurs, par exemple, aggravées s'ils sont au moins deux dans le véhicule !)

Aussi, pour cela, nous avons prévu, et c'est déjà bien avancé, de :

- 1) rencontrer prochainement le sénateur Poniatowski, co-auteur de la PL 10-369 ;
- 2) rencontrer d'autres interlocuteurs dans les ministères, dont l'homologue de Monsieur Marcadier (MinInt) à la Défense ;
- 3) participer à la préparation des décrets. Dont notamment celui qui va devoir sortir prochainement (parce que la loi ne sera pas votée avant la fin de la session parlementaire actuelle), comme ceux qui seront rédigés en application de la loi quand elle sera votée.

Nous sommes environ 1,5 million de propriétaire légaux d'armes à feu en France. Nous sommes tous concernés. Agissons ensemble !

Le team UNPACT,
le 13 mai 2011.